

Service pédagogique

Paris, le 20 mars 2013

Dossier suivi par Frédéric DINEL
Adjoint au Chef du Service Pédagogique
Responsable du Pôle Formation continue et Innovation
Tél. : 01.53.69.33 45
frederic.dinel@diplomatie.gouv.fr

Circulaire N°

001372

Madame la Directrice de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
à

Mesdames et Messieurs les chefs des postes diplomatiques et consulaires
Mesdames et Messieurs les conseillers de coopération et d'action culturelle
Messieurs les Coordonnateurs régionaux délégués de la direction de l'AEFE
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement français à l'étranger

Objet : ACTIONS PEDAGOGIQUES PILOTES (APP) - Année scolaire 2013-2014

Constitution de dossiers pour la campagne 2013-2014 des « actions pédagogiques pilotes » dans le cadre d'un projet d'établissement, d'un projet-pays ou d'un projet de zone.
Tout porteur de projet peut présenter une ou plusieurs APP.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 001091 du 1^{er} mars 2012.

I - Eligibilité des actions pédagogiques pilotes (APP)

En articulation avec le Plan d'Orientation Stratégique de l'agence, chaque projet d'école, d'établissement, ou de zone définit un certain nombre d'objectifs qui, pour être atteints, nécessitent l'élaboration et la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Certaines de ces actions peuvent être sélectionnées pour leur intérêt pédagogique novateur par le Service Pédagogique à la condition qu'elles répondent aux critères suivants :

- caractère innovant et / ou expérimental du projet ;
- implication d'un nombre significatif d'élèves ;
- mobilisation d'une ou de plusieurs équipes éducatives ;
- transversalité disciplinaire et dimension intercycles.

Les APP, pour être pleinement efficaces, doivent faire la preuve qu'elles modifient réellement les pratiques quotidiennes d'enseignement.

II - Quatre types d'APP

1/ Action pédagogique : Cette action s'inscrit naturellement dans une démarche de pédagogie de projet qui doit pouvoir impliquer plusieurs enseignants sur une période pouvant aller d'une à trois années scolaires. Il ne s'agit pas d'une pratique ordinaire de classe ou d'une simple mise en œuvre de programme disciplinaire (contenu, démarche) ou de réforme institutionnelle.

Pilote : dotée d'un caractère innovant, voire expérimental ayant vocation à entraîner les autres donc à être modélisée, généralisée, transposée ou transférée, mutualisée.

2/ Action Pédagogique Pilote à caractère événementiel exceptionnel ou plus habituel qui permet de mettre en lumière la dynamique du réseau. (Concours divers, festivals, rencontres sportives, semaines thématiques...). Ces actions ont pour objectif essentiel d'imposer et de renforcer une logique de réseau.

3/ Action Pédagogique qui n'est pas obligatoirement Pilote dans la mesure où elle s'inscrit dans une logique de projets, de manifestation lancée par une académie partenaire, une institution reconnue... (Rallyes, Olympiades, Maths en jeans, Plumier d'or ...). La participation de nos élèves à ces événements marque également une continuité avec l'enseignement en France et contribue à modifier les pratiques de classe.

4/ Action Pédagogique Pilote Monde-AEFE : une mise en réseau mondiale de projets pédagogiques pour explorer, mettre en œuvre et mutualiser les richesses et la diversité culturelle des établissements d'enseignement français à l'étranger. Pour l'année scolaire 2013-2014, les huit APP Monde lancées par le Service Pédagogique développent des compétences transversales et pluridisciplinaires dans une logique interculturelle :

- Ambassadeurs en herbe
- Jeunes géoscientistes à l'école du terrain
- Jeunes géoscientistes à l'écoute de la Terre
- Honneurs aux arts premiers
- Osons l'Opéra
- La course aux nombres
- Les images du sacré dans le monde-AEFE
- Les lieux de mémoire dans le monde-AEFE

Les établissements qui souhaitent participer à ces APP Monde-AEFE doivent également remplir un dossier (voir annexes).

III- Procédure d'instruction des dossiers

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'agence www.aefe.fr.

Ces dossiers devront être transmis signés, après avis hiérarchique, par courrier électronique à frederic.dinel@diplomatie.gouv.fr puis par courrier adressée au Pôle Formation Continue et Innovation du Service Pédagogique de l'AEFE, sous couvert du service de coopération et d'action culturelle via la valise diplomatique, en respectant les procédures suivantes :

- Les dossiers sont remplis par les enseignants porteurs du projet puis soumis pour avis sur la qualité pédagogique à l'IEN de la zone en ce qui concerne les projets du premier degré et les projets inter degrés.
- Après présentation pour avis au conseil d'école et/ou conseil d'établissement, le chef d'établissement (directeur d'école puis éventuellement proviseur) les envoie au Pôle Formation Continue et innovation du Service Pédagogique de l'AEFE.

La date limite de réception à l'agence des dossiers, pour les établissements du rythme Nord comme ceux du rythme Sud, est fixée au 11 mai 2013.

Les projets sont examinés par le Service Pédagogique au mois de mai 2013.

La fiche financière devra être transmise dès la publication de la liste des APP retenues sur le site de l'Agence (juin 2013) et impérativement avant le 5 juillet.

La commission d'attribution des subventions APP et APP « Monde-AEFE » se réunira en octobre 2013.

IMPORTANT :

Pour pouvoir être étudiés au mieux, les dossiers doivent être complets et très précisément remplis. Les équipes ne doivent pas hésiter à faire un réel récit de projet en explicitant l'origine du projet, le constat de départ, la démarche, les activités prévues, les réalisations envisagées et les modalités d'évaluation.

Avant la transmission du dossier il est vivement recommandé aux chefs d'établissements, de s'assurer que figurent bien :

- leur avis et signature.
- l'avis des IEN pour les projets premier degré et inter degrés.

Les coordonnées du Directeur administratif et financier devront figurer obligatoirement sur la fiche financière.

Le bilan pédagogique et financier des APP 2012/2013 devra parvenir au Pôle Formation Continue et innovation avant le 5 juillet (bilan envoyé par l'établissement porteur du projet pour les APP, l'établissement support pour les APP Monde-AEFE).



Anne-Marie DESCÔTES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Dossier de candidature APP ou APP « Monde-AEFE »
- Annexe 2 : Plan de financement 2013/2014 APP ou APP « Monde-AEFE »
- Annexe 3 : Bilan financier 2012/2013 APP ou APP « Monde-AEFE »
- Annexe 4 : Bilan pédagogique 2012/2013 APP ou APP « Monde-AEFE »
- Annexe 5 : Procédures comptables APP « Monde-AEFE » (document de l'Agence comptable principale)
- Annexe 6 : Compte-rendu d'exécution 2012/2013 APP « Monde-AEFE » (Etablissement support)
- Annexe 7 : Liste récapitulative des établissements porteurs de projets (Etablissement support)
- Annexe 8 : Guide administratif et financier APP « Monde-AEFE »



ACTION PEDAGOGIQUE PILOTE 2013 – 2014

EGD – CONVENTIONNÉ – HOMOLOGUÉ

(rayer les mentions inutiles)

APP Monde-AEFE	
Action Pédagogique Pilote	
APP / Événementiel	
APP / Événementiel Institutionnel	

cocher les cases correspondantes

TITRE DE L'ACTION PEDAGOGIQUE PILOTE

1. ETABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom :

Ville – Pays :

Code établissement AEFE (mention obligatoire) :

- Nom et courriel du chef d'établissement :
- Nom et courriel du directeur administratif et financier :

2. AUTRES ETABLISSEMENTS (éventuellement)

Etablissement	Nom et adresse /courriel du proviseur

3. COORDONNATEUR DU PROJET

- Nom et prénom :
- Fonction :
- Courriel :@.....
- Téléphone :

Descriptif de l'APP

RAPPEL IMPORTANT :

seront sélectionnées et subventionnées en priorité les actions inter degrés

Titre de l'action pédagogique pilote

.....

APP répondant à une des priorités de l'Agence : OUI/NON (<i>rayez la mention inutile</i>)

Si oui, laquelle :

Détaillez le plus précisément possible ces éléments, n'hésitez pas à joindre une feuille complémentaire explicative de la réflexion et de la démarche.

Objectifs pédagogiques /éducatifs :

.....

Actions envisagées et leur mise en œuvre :

.....

Evaluation prévue :

Publics scolaires visés

- nombre total d'élèves concernés par l'APP (Estimation à 10% près)

- niveaux concernés : (ex: 3 classes de 5ème = 65 élèves/2classes de 1ère = 40 élèves)

.....
.....

(préciser le nombre de classes par niveau)

Projets élaborés en partenariat avec : (ex : Scac, CCF, entreprises...)

1 - 2- 3-.....
4 - 5 - 6 -.....

Personnels de l'établissement impliqués

A –enseignants, ATOS, vie scolaire, parents d'élèves ...

.....
.....
.....
.....
.....

B – moyens matériels à disposition par l'établissement :

.....
.....
.....

(A - ex : 5 prof/1 atos/1CPE) - (B – ex : un bus/une camera)

Avis du Conseil d'école :

Avis de L'IEN (justifiant le 1er degré uniquement):

date et signature

Nom et courriel :
@.....

Avis du chef d'établissement :

date et signature

Nom et courriel :
@.....

- **Pour les actions inter degrés**

Avis du Conseil d'établissement :

Avis de l'IEN

date et signature

Nom et courriel :
@.....

Avis du chef d'établissement

date et signature

Nom et courriel :
@.....

- Pour les actions 2nd degré

**Avis du conseil du 2nd degré (justifiant la cible 2nd degré)
uniquement:.....**

Avis du chef d'établissement

.....
.....
.....

date et signature

Nom et courriel :

.....@.....

Signature du proviseur



ACTION PEDAGOGIQUE PILOTE

APP Monde-AEFE

APP

Cocher la case correspondante

Plan de financement 2013/2014

INTITULE DE L'ACTION

 Intitulé de l'action APP
 Monde-AEFE éventuellement

**ETABLISSEMENT
PORTEUR DU
PROJET**

 Code MAGE
 Nom
 Ville
 Pays

(1) Monnaie de l'établissement	Code monnaie	(2) Taux de chancellerie à la date du	...

BUDGET PREVISIONNEL

	Montant en monnaie locale (1)	Montant en euros (2)
Achat de matériel et petites fournitures (- 500 euros unitaire HT)	0,00	0,00 €
Achat de matériel immobilisé (à titre exceptionnel et si le projet l'autorise)	0,00	0,00 €
Location matériels ou location de locaux	0,00	0,00 €
Frais assurance (si location de locaux ou assurance d'une exposition...)	0,00	0,00 €
Documentation	0,00	0,00 €
Annonces, insertion (communication, publicité)	0,00	0,00 €
Publications (livres, films...)	0,00	0,00 €
Rémunération d'intermédiaires, honoraires (si intervention d'une association, d'experts, d'artistes locaux...)	0,00	0,00 €
Déplacements, missions, frais de réception	0,00	0,00 €
Transport de biens ou de personnes	0,00	0,00 €
Frais postaux et de télécommunication	0,00	0,00 €
Frais bancaires	0,00	0,00 €
Charges financières (perte de change)	0,00	0,00 €
Autres prestations externes diverses	0,00	0,00 €
Total	0,00	0,00 €

PROJET DE FINANCEMENT

	Recettes en monnaie locale (1)	Recettes en euros (2)
1/ Apport de l'établissement :	0	0,00 €
2/ Financements externes autres que l'Aefe (joindre les justificatifs) :		
- SCAC	0	0,00 €
- Autorités locales	0	0,00 €
- Entreprises	0	0,00 €
3/ Subvention demandée à l'Aefe :	0	0,00 €
Total	0	0,00 €

 Certifié exact,
 L'ordonnateur

 Date,
 Le directeur administratif et financier



ACTION PEDAGOGIQUE PILOTE

APP Monde-AEFE

APP

Cocher la case correspondante

Bilan financier 2012/2013

INTITULE DE L'ACTION

Intitulé de l'action APP
Monde-AEFE éventuellementETABLISSEMENT
BENEFICIAIRECode Aefe
Nom
Ville
Pays

(1) Monnaie de l'établissement bénéficiaire	Code monnaie	(2) Taux de chancellerie à la date du	...

BILAN FINANCIER

	Dépenses en monnaie locale (1)	Dépenses en euros (2)
Achat de matériel et petites fournitures (- 500 euros unitaire HT)	0,00	0,00
Achat de matériel immobilisé (à titre exceptionnel et si le projet l'autorise)	0,00	0,00
Location matériels ou location de locaux	0,00	0,00
Frais assurance (si location de locaux ou assurance d'une exposition...)	0,00	0,00
Documentation	0,00	0,00
Annonces, insertion (communication, publicité)	0,00	0,00
Publications (livres, films...)	0,00	0,00
Rémunération d'intermédiaires, honoraires (si intervention d'une association, d'experts, d'artistes locaux...)	0,00	0,00
Déplacements, missions, frais de réception	0,00	0,00
Transport de biens ou de personnes	0,00	0,00
Frais postaux et de télécommunication	0,00	0,00
Frais bancaire	0,00	0,00
Produits financiers (gain de change)	0,00	0,00
Charges financières (perte de change)	0,00	0,00
Autres prestations externes diverses	0,00	0,00
	0,00	0,00

Rappel du montant alloué au projet :

Recettes

- Participation de l'établissement
- Acompte reçu de l'établissement support
- Financements externes
- Produits financiers (gain de change)

Total

Bilan financier

Ecart budget prévisionnel - bilan financier

Solde demandé

	Monnaie locale	Euros
		0,00
		0,00
		0,00
		0,00
Total	0,00	0,00
Bilan financier	0,00	0,00
Ecart budget prévisionnel - bilan financier	0,00	0,00
Solde demandé	0,00	0,00

A joindre obligatoirement : toutes les pièces justificatifs pour chaque poste de recettes et de dépenses.

Certifié exact, L'ordonnateur	Date, Le directeur administratif et financier

BILAN PEDAGOGIQUE ETABLISSEMENT



Compléter le tableau pour préciser l'apport de l'APP.

Démarche de projet	
Déroulement et organisation du projet	
Production finale	



APP « Monde-Aefe »

ECRITURES

ETABLISSEMENT SUPPORT

Nature opération	C/ DEBIT	C/ CREDIT	observations
1 - Notification de la subvention et encaissement			
Réception de la notification de l'agence	Pas d'écriture comptable		Décision de l'AEFE + GAFI (1)
Encaissement des fonds	c/ 515 ou 512	c/ 4731	Totalité Traitement en recette à transférer
2 - Emploi de la subvention : attribution aux établissements bénéficiaires			
2.a Versement d'un acompte de 60%	c/ 4731	c/ 515 ou 512	Ordre de paiement Montant 60% Subv prévue
<i>Emploi de la subvention par l'établissement bénéficiaire</i>			
<i>Dépenses éligibles : Cf GAFI</i>			
<i>Production d'un rapport final (narratif et financier signé du chef d'établissement et du DAF)</i>			
2.b Versement du solde aux établissements bénéficiaires			
Vérification du rapport d'emploi de la subvention :			
Arrêté du montant total octroyé à l'établissement / Dépenses admises selon règles fixées			
Solde = Subv. Totale accordée - acompte versé	c/ 4731	c/ 515 ou 512	Ordre de paiement pour solde dû.
Si emploi < acompte : recouvrement part inemployée			
Encaissement du reversement	c/ 515 ou 512	c/ 4731	
(L'établissement bénéficiaire restitue à l'établissement support la part inemployée)			
3- Solde global de la subvention			
Production d'un rapport final financier global par l'établissement support à l'AEFE (= somme des rapports financiers des établissements bénéficiaires)			
Si la subvention a été employée à 100% : Néant			
Si la subvention n'est pas totalement utilisée, reversement à l'AEFE du solde inemployé			
Montant = Part globale inemployée	c/ 4731	c/ 515 ou 512	Ordre de paiement au bénéfice AEFE
(Montant global Subv. - total rapport financier global)			
Le c/ 4731 pour cette subvention est soldé.			

L'imputation budgétaire définitive est réalisée uniquement dans les établissements bénéficiaires.

(1) Guide administratif et financier APP Monde-AEFE fixant les établissements bénéficiaires, les règles d'emploi de la subvention et les modalités de justification (Annexe 8).



ACTION PEDAGOGIQUE PILOTE Monde-AEFE

Compte rendu d'exécution 2012/2013

Intitulé de l'APP Monde-Aefe

ETABLISSEMENT SUPPORT	Code MAGE	
	Nom	
	Ville	
	Pays	

MONNAIE DE L'ETABLISSEMENT (1)	CODE MONNAIE	TAUX DE CHANCELLERIE (2)

RECETTES

	Montant en monnaie locale (1)	Montant en euros (2)
Subvention globale Aefe	0,00	0,00 €
Financement des établissements :	0,00	0,00 €
Produit financier généré par l'opération (gain de change)	0,00	0,00 €
Total recettes (A)	0,00	0,00 €

DEPENSES

	Montant en monnaie locale (1)	Montant en euros (2)
Achat de matériel et petites fournitures (- 500 euros unitaire HT)	0,00	0,00 €
Achat de matériel immobilisé (à titre exceptionnel et si le projet l'autorise)	0,00	0,00 €
Location matériels ou location de locaux	0,00	0,00 €
Frais assurance (si location de locaux ou assurance d'une exposition...)	0,00	0,00 €
Documentation	0,00	0,00 €
Annonces, insertion (communication, publicité)	0,00	0,00 €
Publications (livres, films...)	0,00	0,00 €
Rémunération d'intermédiaires, honoraires (si intervention d'une association, d'experts, d'artistes locaux...)	0,00	0,00 €
Déplacements, missions, frais de réception	0,00	0,00 €
Transport de biens ou de personnes	0,00	0,00 €
Frais postaux et de télécommunication	0,00	0,00 €
Frais bancaires	0,00	0,00 €
Charges financières (perte de change)	0,00	0,00 €
Autres prestations externes diverses	0,00	0,00 €
Total dépenses (B)	0,00	0,00 €

SOLDE : RECETTES - DEPENSES (A-B) **0,00** **0,00 €**

(*) Joindre obligatoirement en annexe la liste des APP Monde des établissements porteurs de projet avec les fiches bilans individuelles

Certifié exact,

L'ordonnateur

Date,

Le directeur administratif et financier

Service pédagogique

Paris, le2013

Dossier suivi par :
Nathalie NGUYEN
nathalie.nguyen@diplomatie.gouv.fr
Tél : +33 1 53 69 30 89

NOTE

Objet : GUIDE ADMINISTRATIF ET FINANCIER RELATIF AUX APP « Monde-AEFE »

La présente note a pour objet de décrire les modalités administratives et financières spécifiques aux APP « Monde-Aefe », préciser le rôle des établissements supports ainsi que celui des établissements porteurs de projet.

o Le rôle de l'établissement support

L'établissement support est l'établissement chargé de la gestion financière d'une ou plusieurs APP « Monde-Aefe » pour le compte de l'Agence. A ce titre, il reçoit une enveloppe financière globale destinée aux actions des établissements porteurs de projet.

Délégation et gestion des subventions :

Une fois par an se tient la commission d'attribution des subventions APP et APP « Monde-Aefe ». A l'issue de cette commission, le service pédagogique adresse à l'établissement support une décision d'attribution de subvention APP « Monde-Aefe » à destination des établissements bénéficiaires porteurs de projet comportant la ventilation des sommes allouées par établissements. Dans le même temps, les établissements porteurs de projet reçoivent une notification d'attribution de subvention pour leurs projets.

La subvention est versée par l'établissement support à chaque établissement porteur de projet en deux temps (cf. *annexe 5 - fiche technique de l'agence comptable principale*):

- A réception de la subvention globale, l'établissement support verse un acompte de 60 % de l'enveloppe allouée à chaque établissement bénéficiaire.

- Pour percevoir le solde, l'établissement bénéficiaire doit présenter un rapport final à l'établissement support comprenant un bilan financier (*annexe 3 – bilan financier*) ainsi qu'un bilan pédagogique (*annexe 4- bilan pédagogique*). L'établissement support vérifie l'emploi de la subvention et arrête le montant total octroyé en fonction des dépenses éligibles et des règles fixées dans la présente note. Si l'emploi des crédits est inférieur à l'acompte, l'établissement bénéficiaire reverse à l'établissement support les crédits non utilisés.

En fonction de l'évolution des projets et de la consommation des crédits, l'agence se réserve la possibilité de procéder à des ajustements entre établissements bénéficiaires.

Bilan financier :

A partir des bilans financiers présentés par chaque établissement porteur de projet, l'établissement support établira un bilan global (cf. *annexe 6 – compte rendu d'exécution*) retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de chaque APP « Monde-Aefe » dont il a la charge. Ces bilans seront accompagnés de la liste récapitulative des projets (cf. *annexe 7 – Liste récapitulative des projets des établissements bénéficiaires*). Etablis en euros et en monnaies locales de l'établissement support, ils doivent être transmis au service pédagogique accompagnés des bilans (financier et pédagogique) de chaque établissement bénéficiaire au plus tard le 5 juillet. Lorsque les crédits délégués ne sont pas consommés en totalité par les établissements bénéficiaires, ceux-ci doivent être restitués à l'Agence qui se réserve la possibilité de le réinvestir au profit de la prochaine campagne APP.

o **Le rôle de l'établissement porteur de projet**

L'établissement porteur de projet est l'établissement qui s'engage dans le projet APP « Monde-Aefe » après avoir présenté son projet au service pédagogique (cf. *annexes 1 – Dossier de candidature & 2 – plan de financement*). Pour l'accompagner dans la réalisation de son projet, l'établissement porteur de projet reçoit une subvention de la part de l'établissement support dont le montant est arrêté lors de la commission annuelle APP présidé par la Directrice de l'Agence sur proposition du service

pédagogique. A l'issue de cette commission, il reçoit une notification d'attribution de subvention.

Gestion des subventions :

Comme indiqué précédemment, l'établissement porteur de projet perçoit le montant de la subvention qui lui a été notifiée par le service pédagogique en deux temps :

- Un acompte de 60% est versé par l'établissement support.
- Le versement du solde intervient à hauteur maximum de 40 % après examen du bilan financier. Dans le cas où les dépenses sont inférieures à l'acompte reçu, l'établissement bénéficiaire doit reverser les crédits non consommés à l'établissement support.

Bilan financier :

Pour obtenir le remboursement des frais engagés, l'établissement présente un bilan financier et narratif auprès de l'établissement support établi à partir des documents joints en annexe (cf. *annexe 3 – bilan financier et annexe 4 – bilan pédagogique*). Ce bilan doit être accompagné de toutes les pièces justificatives correspondant à chaque poste de dépenses. Des financements externes (scac, autorités locales, entreprises...) peuvent venir en appui pour aider l'établissement dans l'accomplissement de son projet. L'utilisation de ces sommes doit également être retracée dans le bilan et les pièces justificatives jointes.

Nature de dépenses éligibles pouvant être financées dans le cadre de la subvention :

- Achat de matériel et petites fournitures (- 500 euros unitaire HT)
- Achat de matériel immobilisé (à titre exceptionnel et si le projet l'autorise)
- Location matériels ou location de locaux
- Frais assurance (si location de locaux ou assurance d'une exposition...)
- Documentation
- Annonces, insertion (communication, publicité)
- Publications (livres, films...)
- Rémunération d'intermédiaires, honoraires (si intervention d'une association, d'experts, d'artistes locaux...)
- Déplacements, missions, frais de réception

- Transport de biens ou de personnes
- Frais postaux et de télécommunication
- Frais bancaire
- Charges financières (perte de change)
- Autres prestations externes diverses

L'achat de matériel immobilisé est autorisé à titre exceptionnel si le projet validé le prévoit.